

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection			
Power Play Academy Moncton Campus Inc. 2024051					Le 29 octobre 2025			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
Academie Powerplay Academy Moncton Campus 4					(506) 854-7529			
Adresse								
1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V5								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis				Titre du poste				
Stephanie Hickey			Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;			11(a) 24 oo		t. 2025			
Commentaires: Lors de la visite de suivi, la mentore en assurance de la qualité a constaté que le membre du personnel identifié lors de la dernière inspection, qui ne détenait pas de certificat valide en secourisme ni en réanimation cardiorespiratoire, avait depuis complété une formation reconnue par Travail sécuritaire NB. Toutefois, la mentore en assurance de la qualité a également remarqué qu'un nouveau membre du personnel possédait des certificats en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire, mais ceux-ci étaient expirés depuis juin 2025. L'administrateur a été informé de la situation et a aussitôt avisé le membre du personnel concerné, qui s'est immédiatement inscrit à une nouvelle formation.								
·		11(c			ai 2026			
Commentaires: Lors de l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité a effectué un suivi avec l'administrateur concernant le critère des 50 % d'éducateurs détenant un certificat en Éducation de la petite enfance (ECE) ou l'équivalent, qui n'est actuellement pas respecté. L'administrateur a précisé qu'un membre du personnel complètera sa formation en ECE en mai, tandis qu'une autre éducatrice, déjà certifiée, est présentement en congé et prévoit revenir en août. À ce moment-là, le critère des 50 % sera atteint.								
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les colles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personn lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administra exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attesta valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	dossiers et el, teur, un			1	t. 2025			

Arrêté pour l'acc	complissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour	Date d'attestation		
			être conforme	de la conformité		
Commentaires : Lors de la visite de suivi, la mentore en assurance de la qualité a constaté que le membre du personnel						
identifié lors de la dernière inspection, qui ne détenait pas de certificat valide en secourisme ni en						
réanimation cardiorespiratoire, avait depuis complété une formation reconnue par Travail sécuritaire NB.						
Toutefois, la mentore en assurance de la qualité a également remarqué qu'un nouveau membre du						
	personnel possédait des certificats en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire, mais ceux-ci étaient					
	expirés depuis juin 2025. L'administrateur a été informé o	de la situation e	et a aussitôt avisé le	e membre du		
	personnel concerné, qui s'est immédiatement inscrit à un	e nouvelle forr	nation.			

## Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité s'est rendue sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi. Le ratio éducateur/enfants a été respecté tout au long de la visite.

Durant l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a également vérifié les éléments suivants :

- -Les dossiers administratifs tenus sur place
- -Les fiches de médicaments administrés
- -Les aspects liés à la santé
- -Les médicaments présents sur les lieux

La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants pendant leur période de sieste ainsi que lors de jeux libres à l'intérieur.

Un suivi a également été effectué concernant les heures de perfectionnement. La mentore en assurance de la qualité a demandé à l'administrateur si les membres du personnel étaient près de compléter leurs heures, étant donné que leur renouvellement approche. L'administrateur a confirmé que la majorité du personnel est sur le point de terminer les 10 heures requises.

original signé par Stephanie Hickey		Le 27 octobre 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Katia Allain		Le 27 octobre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	